



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Académie
de Versailles

La voie professionnelle

à partir de la rentrée scolaire 2009

La nouvelle organisation de la voie professionnelle vise à favoriser l'élévation du niveau de qualification des jeunes à leur sortie du système de formation, à améliorer leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études. Elle vise également à limiter les sorties précoces du système éducatif.

La voie professionnelle offre deux perspectives de qualification à l'issue de la classe de troisième, par la préparation des diplômes suivants :

- **Diplômes de niveau V**
 - le CAP (Certificat d'aptitudes professionnelles)
 - le BEP (Brevet d'études professionnelles) *
- **Diplôme de niveau IV**
 - le Baccalauréat professionnel (dorénavant préparé en trois ans)

* Les formations menant aux BEP Carrières Sanitaires et Sociales, Optique Lunetterie, Conduite et services dans le transport routier et Métiers de la restauration et de l'hôtellerie sont maintenues à titre transitoire. Dans les autres spécialités, le BEP devient un diplôme intermédiaire pour les élèves inscrits dans une formation préparant au baccalauréat professionnel.

La carte des formations proposées dans les établissements publics locaux d'enseignement est téléchargeable sur le site de l'académie à l'adresse suivante :
<http://www.ac-versailles.fr/public/bac-pro-3ans>



Le baccalauréat professionnel en trois ans

Qu'est-ce que le baccalauréat professionnel ? ▶

Le baccalauréat professionnel est un diplôme de niveau IV, qui vise essentiellement l'insertion professionnelle. Cette formation vise à former des ouvriers, des agents techniques et des employés hautement qualifiés. Elle s'adresse à des jeunes qui ne souhaitent pas faire des études longues, mais qui veulent apprendre un métier et être rapidement opérationnels. Tout comme les baccalauréats technologiques et généraux, **le baccalauréat professionnel se prépare dorénavant en 3 ans** après la classe de troisième (seconde professionnelle, première professionnelle, terminale professionnelle).

À qui est-il destiné ? ▶

- aux **élèves de troisième**, selon la procédure d'orientation réglementaire ;
- aux **élèves titulaires d'un autre diplôme de niveau V** (CAP ou BEP) sur demande de la famille et après avis du conseil de classe, ou aux candidats sortant d'une seconde ou première générale ou technologique (après avis de l'équipe pédagogique).

Où préparer un baccalauréat professionnel en trois ans ? ▶

- dans un lycée professionnel ou polyvalent ;
- dans un Centre de formation d'apprentis (CFA).

Comment sont affectés les élèves ? ▶

L'affectation en lycée se déroule dans le cadre de la procédure AFFELNET. Les élèves peuvent formuler 4 vœux (spécialité/établissement) au maximum. Ils sont affectés sur une spécialité de baccalauréat professionnel.

Comment est organisée la formation ? ▶



La durée de formation est définie sur le cycle de trois ans. Les établissements disposent d'**importantes marges d'autonomie** pour organiser la formation. Les élèves reçoivent un enseignement comportant des enseignements généraux, des enseignements professionnels déclinés en fonction de chaque spécialité (avec 2 langues vivantes pour les formations tertiaires). Des **activités de projet** leur sont proposées (projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, projets spécifiques en enseignement général, en enseignement professionnel, en enseignement artistique et culturel). Les élèves qui préparent un baccalauréat professionnel en trois ans doivent effectuer **22 semaines de formation en milieu professionnel** réparties sur les trois années de formation. Un **accompagnement personnalisé** est mis en place pour ceux qui en ont besoin (soutien, approfondissement).

Quelles sont les possibilités offertes par la nouvelle organisation de la voie professionnelle ? ▶

L'élève peut changer de spécialité

La classe de seconde regroupe certaines spécialités en "**champs professionnels**" (sur la base d'éléments professionnels communs à plusieurs baccalauréats professionnels), afin de permettre éventuellement aux élèves qui en exprimeraient le besoin de changer de spécialité à l'intérieur du champ, à l'issue de la seconde professionnelle. Les baccalauréats professionnels, regroupés dans des champs professionnels, sont présentés ci-après. Les autres spécialités sont organisées en filières (ex : photographie, esthétique...).

L'élève peut changer de voie de formation

Des passerelles sont organisées entre les voies technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle. Ainsi, s'il le souhaite, l'élève peut rejoindre la voie technologique, pour préparer un baccalauréat STI (Sciences et Technologies Industrielles), STG (Sciences et Technologies de Gestion) ou ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social).

En cas de difficultés, l'élève peut se voir proposer une solution en CAP.

Il existe une certification intermédiaire

Tous les élèves inscrits en baccalauréat professionnel 3 ans présentent au cours du cycle une certification intermédiaire (CAP ou BEP), dont la préparation est intégrée dans le parcours de formation.

Cette certification n'est pas un préalable à l'obtention du baccalauréat professionnel. Elle permet à l'élève d'obtenir un premier diplôme et de savoir où il en est dans l'acquisition des compétences.

Le jeune qui n'obtient pas sa certification intermédiaire garde le bénéfice des unités acquises pendant 5 ans et peut donc repasser l'examen pour compléter ses unités.

Comment est organisé l'examen du baccalauréat professionnel ? ▶

L'examen est organisé en fin de cycle. Il comporte 7 épreuves obligatoires et, si l'élève le souhaite, une épreuve facultative. Il est organisé par combinaison entre épreuves ponctuelles et épreuves évaluées en contrôle en cours de formation. Une partie des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une évaluation prise en compte pour l'examen.

Y a-t-il un oral de rattrapage à l'examen ? ▶

Quelles sont les possibilités de poursuite d'études après le baccalauréat professionnel ? ▶



Comme pour tous les baccalauréats, il existe une épreuve de rattrapage à l'examen, dénommée "épreuve de contrôle". Elle est accessible aux élèves qui ont une moyenne d'au moins 8 à l'ensemble des épreuves et d'au moins 10 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

L'objectif du baccalauréat reste l'insertion professionnelle. Néanmoins, les bacheliers professionnels peuvent prétendre à des études supérieures. Ils sont, en particulier, admis de droit en section de technicien supérieur (BTS) dans le même champ professionnel, l'année d'obtention de leur baccalauréat s'ils sont titulaires de la mention "bien" ou "très bien".

LISTE DES SPÉCIALITÉS POUR LESQUELLES LES CLASSES DE SECONDE SONT RATTACHÉES À DES CHAMPS PROFESSIONNELS

SPÉCIALITÉS DE BACCALURÉATS PROFESSIONNELS	CHAMPS PROFESSIONNELS
Technicien outilleur Technicien d'usinage Productique mécanique option Découpage Etude et définition de produits industriels	Production et conception mécaniques
Electrotechnique et équipements communicants Systèmes électroniques numériques Technicien du froid et du conditionnement d'air Microtechniques	Electrotechnique et systèmes électroniques
Pilotage des systèmes de production automatisée Industrie des pâtes papiers et cartons Traitements de surface Plasturgie	Conduite et pilotage de systèmes industriels
Maintenance des équipements industriels Maintenance des systèmes mécaniques automatisés option systèmes ferroviaires Microtechniques Etude et définition de produits industriels Plasturgie Environnement nucléaire	Maintenance industrielle
Maintenance des véhicules automobiles (MVA) option voitures particulières Maintenance des véhicules automobiles (MVA) option véhicules industriels Maintenance des véhicules automobiles (MVA) option motocycles Maintenance des matériels option A : agricoles Maintenance des matériels option B : travaux publics et manutention Maintenance des matériels option C : parcs et jardins	Maintenance des véhicules et des matériels
Technicien géomètre topographe Technicien d'études du bâtiment option Etudes et économie Technicien d'études du bâtiment option Assistant en architecture	Etudes et topographie du bâtiment et des travaux publics
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques Technicien du froid et du conditionnement d'air	Equipements techniques énergie
Travaux publics Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	Gros œuvre du bâtiment et travaux publics
Aménagement et finition du bâtiment Ouvrages du bâtiment : métallerie Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	Finition et ouvrages du bâtiment
Bio industries de transformation Industries de procédés Plasturgie	Conduite de procédés industriels et transformations
Technicien de fabrication bois et matériaux associés Technicien constructeur bois Technicien menuisier agencier Technicien de scierie	Métiers du bois et de l'ameublement
Production graphique Production imprimée	Industries graphiques
Logistique Exploitation des transports	Logistique et transport
Commerce Vente Services : accueil assistance conseil	Métiers de la relation aux clients et aux usagers
Secrétariat Comptabilité	Métiers des services administratifs
Restauration	Hôtellerie-restauration
Cultures marines Conduite et gestion des entreprises maritimes Electromécanicien marine	Métiers de la mer

Le Certificat d'Aptitudes Professionnelles

Qu'est-ce que le CAP ? ▶

C'est le premier niveau de diplôme assurant une insertion professionnelle (niveau V). Il donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Ce peut-être aussi un tremplin pour reprendre un parcours de formation. Il existe environ 200 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, commerciaux et des services.

À qui est-il destiné ? ▶

- aux élèves de troisième générale qui souhaitent une insertion professionnelle rapide ;
- aux élèves de troisième d'insertion et de SEGPA.

Où préparer un CAP ? ▶

- dans un lycée professionnel ou polyvalent ;
- dans un Centre de formation d'apprentis (CFA).

Comment sont affectés les élèves ? ▶

L'affectation des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement se déroule dans le cadre de la procédure AFFELNET. les candidats peuvent formuler 4 voeux (spécialité/établissement) au maximum.

Comment est organisée la formation ? ▶

Les élèves suivent des cours théoriques, réalisent des travaux pratiques, en atelier, en laboratoire ou sur un chantier selon leur spécialité. Les enseignements généraux et les enseignements techniques et professionnels s'équilibrent.

Une période de 12 à 16 semaines en entreprise est obligatoire pour renforcer la professionnalisation de la formation.

Des activités de projets pluridisciplinaires à caractère professionnel sont proposées. Une aide individualisée est mise en place pour les élèves qui en ont besoin.

Comment est organisé l'examen ? ▶

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires. Il est organisé par combinaison entre épreuves ponctuelles et épreuves évaluées en contrôle en cours de formation. Une partie des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une évaluation prise en compte pour l'examen.

Quelles sont les possibilités de poursuite d'études après le CAP ? ▶

Un élève titulaire d'un CAP peut rejoindre s'il le souhaite une première professionnelle dans la même spécialité (deuxième année du baccalauréat professionnel en 3 ans), si le conseil de classe émet un avis favorable. Il pourra alors présenter le baccalauréat professionnel après deux années de formation. Un dispositif d'accompagnement personnalisé facilitera son adaptation aux exigences de la formation.

Les possibilités de formation après le collège

